

DRC4754 – Propriété intellectuelle et industrielle

Mistrale Goudreau

Trimestre hiver

Description du cours

- 1) Introduction.
- 2) Le droit d'auteur : les conditions de protection, les bénéficiaires, les droits patrimoniaux, les droits moraux, la sanction de ces droits, les exceptions aux droits des auteurs.
- 3) La concurrence déloyale : l'approche de la common law, l'approche civiliste, l'approche du législateur fédéral.
- 4) La marque de commerce : l'enregistrement, les droits conférés, les transactions relatives à la marque, la contrefaçon.
- 5) Les brevets d'invention : les inventions, les conditions de brevetabilité, l'octroi des brevets, la contrefaçon.

Objectif du cours

Le cours a pour objet l'étude des lois relatives à la propriété intellectuelle et de la jurisprudence pertinente.

L'objectif premier du cours est d'aider l'étudiant à acquérir une connaissance de base des différents secteurs de la propriété intellectuelle et de lui permettre d'analyser certains courants jurisprudentiels prévalant dans ce domaine.

L'objectif accessoire du cours est de développer chez l'étudiant une méthode d'analyse de la jurisprudence et un esprit critique à l'égard des règles étudiées.

Méthode d'enseignement

L'enseignement magistral prévaudra. L'étudiant devra effectuer certaines lectures assignées par le professeur. Il sera aussi appelé à résoudre des cas pratiques. Ces problèmes feront l'objet de discussions en classe auxquelles participeront tous les étudiants.

Méthode d'évaluation

- ✓ Le mode d'évaluation consiste en un examen final valant 100 points
- ou
- ✓ Un examen final valant entre 40 et 80 points, un, deux ou trois commentaires d'arrêt, valant 20 points chacun (facultatif; 5 à 10 p chacun).
 - ✓ L'examen final, avec textes de loi et jurisprudence non annotés, est obligatoire et individuel; il aura lieu après la session, durant la période d'examens.
 - ✓ L'examen consiste en une série de questions visant à vérifier la connaissance acquise par l'étudiant des notions exposées lors des cours magistraux et une série de problèmes vérifiant l'aptitude de l'étudiant à appliquer à des cas pratiques les notions et règles étudiées en classe.

Principaux instruments de travail

- Lois de propriété intellectuelle
- Recueil de textes et de jurisprudence distribué aux étudiants.